

28/04/21

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente le **jeudi 22 avril 2021**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Présents : MM. Stéphane COMBEAU – Guy CADORET - Mme Mona GUIOMARD – M. Jean-Pierre BLANDIN - M. Yannick JOLIVET – Mmes DOUAUD Bénédicte – TRELOHAN Solenne – MM. David MAINCENT - BOCQUET Ludovic – MIGNON Jean-Luc – HOLTIEGEL Tobias - Mme GALISSON Christine et M. BUCHET Serge.

Absent et pouvoir :

M. Nicolas BUFFET, absent excusé

Secrétaire : Madame Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

N°2021-04-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

N°2021-04-02 - DERNIER COMMERCE ALIMENTAIRE (BOULANGERIE) - PROJET D'ACQUISITION D'IMMEUBLE

M. le Maire donne la parole à David MAINCENT, conseiller municipal délégué aux affaires économiques.

Rappel :

Aucun acquéreur ne s'est manifesté lors de la vente par adjudication **de la partie commerciale** de l'immeuble sis Rue Haute Candré, immeuble à usage de commerce (boulangerie-pâtisserie) et d'habitation (125 m²) le 23/03/2021 ; la mise à prix était de 25.000 €.

Question : la Commune souhaite-t-elle acquérir cet immeuble, en tout ou partie, pour en faire une boulangerie-pâtisserie, afin de palier au défaut d'initiative privé ?

Pour la partie commerce (70 m environ²) : le liquidateur demande une offre ferme ; pour la partie habitation (40 m² environ), l'acquisition se formalise auprès d'un notaire. Le propriétaire est vendeur.

L'accès étant commun à la partie commerciale et à la partie habitation, il n'est pas envisageable d'acquérir uniquement la partie commerciale pour y accueillir la boulangerie. C'est bien l'ensemble qu'il faut envisager d'acheter, ou pas. Le matériel professionnel de l'ex-boulangerie a été vendu.

Résultat du sondage auprès des habitants : outre le succès du sondage, c'est un plébiscite pour une boulangerie.

28/04/21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à négocier avec le propriétaire pour la partie habitation après estimation par le notaire, Me Leclerc à Rochefort-en-Terre. La valeur du bien étant inférieure au seuil d'intervention du service des Domaines, ces derniers ne seront pas sollicités.

Outre les frais d'acquisition, la Commune devra engager des travaux mais le but est bien de proposer ce service de boulangerie-pâtisserie à la population. Sans compter qu'à terme, la Commune bénéficiera des loyers.

N°2021-04-03 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE MURS DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DES VENELLES ET RUE DE LA GRÈLE : ACQUISITION ET FINANCEMENT

Par délibération du 14/01/2021, le Conseil Municipal avait donné son accord pour que la Commune sollicite des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la restauration des murs :

- Chemin des Venelles
- Rue de la Grêle
- Du cimetière.

S'agissant de la demande de subvention (DETR 2021) auprès de l'État : la Préfecture refuse de subventionner les travaux du chemin des Venelles et de la rue de la Grêle au motif que ces murs sont privés. Pour y remédier, la solution réside dans l'achat de ces murs par la Commune.

Une rencontre s'est tenue avec les propriétaires le 09/04/2021 pour leur soumettre cette d'acquisition, à l'euro symbolique, les frais de géomètre et notariés restant à la charge de la Commune.

Résultat : accord unanime, toutefois l'un d'entre eux conditionne son accord à la pose d'une palissade bois au-dessus du mur (chemin des Venelles). Ces travaux sont en réalité soumis à déclaration préalable et donc, à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Décision du Conseil Municipal :

- Sur ces acquisitions de murs bordant les propriétés section AB n°358 et n°422 chemin des Venelles et section AB n°88 rue de la Grêle : **accord à l'unanimité**
- Prix d'acquisition : l'euro symbolique : **accord à l'unanimité**
- Sur la prise en charge par la Commune des frais de géomètre et notariés : : **accord à l'unanimité**
- Sur l'autorisation à M. le Maire de signer les documents liés à ces acquisitions : **accord à l'unanimité.**

N°2021-04-04 – REQUALIFICATION DES ENTREES DE BOURG : suite du diagnostic remis par le CAUE / assistance à maîtrise d'ouvrage du CAUE et projet de programme pluriannuel pour la réalisation

Le CAUE a remis le diagnostic préalable à la requalification des espaces publics des entrées de ville fin mars, diagnostic dont la qualité est soulignée.

Pour la **maitrise d'œuvre relative à ces travaux**, M. le Maire transmet les préconisations du CAUE c'est-à-dire, prévoir une maîtrise d'œuvre regroupant les professionnels suivants : bureau d'études Voies et Réseaux Divers, architecte paysagiste et éventuellement, architecte du patrimoine. Le CAUE peut accompagner la Commune pour la rédaction du cahier des charges pour la recherche d'un Maître d'œuvre et pour le choix de ce dernier (analyse des offres).

NB : l'accessibilité sera naturellement à prendre en compte dans les aménagements de voirie.

28/04/21

Après en avoir délibéré et vu la technicité du sujet, **le Conseil Municipal sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage du CAUE du Morbihan pour la maîtrise d'œuvre relative à la requalification des entrées de bourg. Il autorise M. le Maire à signer la convention avec le CAUE pour cette mission (rédaction du cahier des charges et analyse des offres).**

Le Conseil Municipal sera associé à l'élaboration du cahier des charges.

Par ailleurs, sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal adopte le principe d'un programme pluriannuel des travaux**, vu leur importance et leur coût financier.

A la demande d'un membre, des aménagements provisoires seront étudiés préalablement avec le CAUE.

N°2021-04-05A - MORBIHAN ENERGIES - Programme de rénovation du matériel d'éclairage public 2021

M. le Maire donne la parole à l'Adjoint délégué aux travaux, G. Cadoret.

Morbihan Energies a voté un « *nouveau programme de rénovation du patrimoine éclairage public. Cette action spécifique cible le remplacement de luminaires vétustes et énergivores, en place sur poteaux béton, par du matériel Led performant et évolutif* ». Ce programme prévoit une subvention de 60% (au lieu de 30%) de Morbihan Energies, à condition de choisir parmi les modèles proposés –et sous réserve de l'avis favorable de l'ABF-.

A Rochefort, 18 luminaires sur poteaux béton sont à rénover : 10 rue de la Croix aux Moines et 8 rue de Graslin.

NB : pour la rue de Graslin : ces modèles pourraient être installés en attendant l'effacement des réseaux et le jour où ces travaux sont achevés, les luminaires pourraient être mis rue de la Châtaigneraie ou rue de la Mare (où actuellement ce sont des mats galva)

Coût financier : pour le modèle retenu : 13 068 € TTC. Déduction faite de la subvention de Morbihan Energies de 6.534 €, **le reste à charge pour la Commune est de 6.534 € TTC.**

Aparté sur l'énergie : à la demande d'un membre, les délégués communaux auprès de Morbihan Energies interrogeront ce dernier sur l'alimentation électrique des luminaires par panneaux photovoltaïques.

La pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du service technique municipal, situé dans la zone artisanale, sera également étudiée.

M. le Maire rappelle également le PCAET élaboré par la Communauté de Communes : il s'agit d'un projet global, à l'échelle du territoire communautaire, pour la durée du mandat électoral et qui s'articule autour de 14 fiches d'actions. Il devra être validé par les treize conseils municipaux.

Décision du Conseil Municipal :

- Sur le remplacement des 18 luminaires sur poteaux béton : accord à l'unanimité
- Autorisation à M. le Maire de signer la convention correspondante avec Morbihan Energies.

N°2021-04-05B - MORBIHAN ENERGIES / Projet de convention pour travaux de rénovation énergétique de la mairie et demandes de subventions

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a fléchi la DSIL 2021 pour le soutien de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Initialement, une demande de DSIL avait été envisagée pour le bâtiment de l'ex-Poste mais dans la mesure où les deux tiers du bâtiment sont loués, le projet a été abandonné au profit de la mairie : occupée à l'année et « multiservices » : services de l'Agence postale et de la bibliothèque.

28/04/21

Un audit énergétique doit obligatoirement être joint au dossier de demande de subvention : il a été réalisé par le bureau d'étude ABEE, mandaté par Morbihan Energies.

Compte tenu des délais de dépôt (pour le 15/04 pour la DSIL), la subvention a été demandée pour trois postes de dépenses, compte tenu du coût financier, des délais de retour sur investissements et des conditions de faisabilité :

- L'isolation du bureau du secrétariat
- La pose d'un régulateur optimiseur
- Le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois énergie granulés pour un montant global estimé à 28.800 € TTC

Une subvention peut également être sollicitée auprès du Conseil Départemental, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (20%).

Les économies d'énergie découlant de ces travaux génèreront des C.E.E.

Décision du Conseil Municipal sur les demandes de subvention : **accord à l'unanimité**

Par ailleurs, pour la réalisation des travaux, Morbihan Energie a proposé de signer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Décision du Conseil Municipal sur la signature de cette convention : **accord à l'unanimité**

N°2021-04-06A – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°01/2021

Sur la proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 01/2021 suivante :

Budget Commune :

- Chapitre 014 Atténuation de produits : article 7391172 dégrèvements THLV : + 653 €
- Chapitre 011 Charges à caractère général : article 611 contrat prestat.de services : - 653 €

- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : article 2041582-142 : + 4.312 €
Et chapitre 23 Constructions : article 2313-153 : - 4.312 €

N°2021-04-06B – FINANCES : SUBVENTIONS 2021

M. le Maire soumet aux membres deux demandes de subvention :

- Demande de l'association « DOUAR céramique » pour organisation d'un marché de potiers au château le 14 juillet avec animations pour tout public, exposition d'une collection de poteries dans le château sur une semaine.

Montant demandé : 1.252 €, pour des actions de communication

Décision du Conseil Municipal : subvention de 1.252 € votée à l'unanimité

- Demande de l'association « les chats libres des Grées » - Rochefort-en-Terre

Montant demandé : 1.320 € pour actions de stérilisation des chats sauvages

Décision du Conseil Municipal : subvention de 1.320 € votée à l'unanimité

N°2021-04-06C – FINANCES : Assainissement / travaux de réhabilitation chemin de Bogeais / demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental

Pour mémoire, une subvention de 10.054 € avait été accordée par le Conseil Départemental le 24/11/2017 pour la réhabilitation de réseaux (rue de Graslin initialement) pour un montant de travaux estimé à 52.270 € HT (taux de subvention de 20 %)

28/04/21

L'estimatif des travaux pour la réhabilitation du réseau dans la rue de Graslin (partiellement) et chemin de Bogeais étant au-delà de 52.270 € HT, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une **subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental**

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

Ensuite, M. le Maire rend compte de la **réunion avec le SATESE le 20/04/2021** : la durée de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif est d'un an environ (des mesures doivent être prises avec les nappes hautes et les nappes basses). Autrement dit, l'étude diagnostic ne pourra être rendue avant 2022.

Or, la subvention attribuée par le Conseil Départemental (10.054 €) sera caduque au 31/12/2021, le versement doit être réclamé avant le 15/11/2021, sur présentation de factures. Et si la Commune ne sollicite pas le versement de cette subvention, il y a peu de chances de se voir attribuer une nouvelle subvention en 2022.

Pour la subvention à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau pour ces travaux, son attribution est loin d'être acquise, même en fournissant l'étude diagnostic.

Par conséquent, M. le Maire propose de lancer les travaux Chemin de Bogeais. Bien que la question n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation/extension du réseau dans la rue de Graslin (partiellement) et chemin de Bogeais.**

Enfin M. le Maire informe les membres de la **demande d'accompagnement du SATESE pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif**, la prestation est en effet prévue dans la convention signée avec le Conseil Départemental pour 2021-2023 dans le cadre de « l'accompagnement et le conseil au gré des projets entrepris par les maîtres d'ouvrage ».

N°2021-04-06D – FINANCES : inscription au réseau de la Ligue Protectrice des Oiseaux

M. le Maire donne la parole au Conseiller Municipal délégué à la condition animale, Serge Buchet.

Ce dernier rappelle l'intervention de la Ligue Protectrice des Oiseaux (L.P.O.) par visio auprès de membres du Conseil Municipal le 10/04/2021. Le représentant a transmis les devis pour :

- Un diagnostic initial et final de la faune et de la flore sur un périmètre restreint : le parc du château (dans lequel des apiculteurs vont installer des ruches)
- L'installation d'une signalétique
- Une assistance, un suivi et une validation des mesures
- Des animations employé/grand public

Le montant total s'élève à 12.075 € pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la mission proposée par la L.P.O. telle que décrite ci-dessus. M. le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.**

N°2021-04-07A – CONVENTION AVEC LE CDG56 POUR MISSION D'ARCHIVAGE

M le Maire soumet aux membres le projet de convention avec **le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour des missions d'archivage :**

- Mission 1 : éliminations réglementaires
- Mission 2 : rédaction du procès-verbal de récolement suite aux élections municipales de 2020

28/04/21

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer la convention

Lorsque ces deux missions seront réalisées, une réflexion sera menée pour la mission 3, c'est-à-dire le classement détaillé du fonds car le coût financier est substantiel, la mission étant chronophage.

N°2021-04-07B – CONVENTION AVEC EDF

M le Maire soumet aux membres le projet de convention avec EDF relative aux aides sociales sollicitées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (aide financière pour impayés d'eau et d'énergie), convention de partenariat prenant en compte le RGPD.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer la convention.

N°2021-04-08 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS (Article L.2122-23 du CGCT)

Information des membres du devis signé par M. le Maire en vertu de ses délégations :

- ELECTRO FREINS – Questembert pour réparation du tracteur Renault pour un montant de 2.713,22 € TTC.
-

N°2021-04-09 – QUESTIONS DIVERSES

- Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021
 - Projet de tournées animées par l'équicerie de Pluherlin : M. le Maire soumet le projet de l'équicerie de Pluherlin : l'épicerie ambulante va reprendre des tournées dont cinq d'entre elles seraient animées par des artistes locaux. Pour financer ces prestations culturelles d'une heure chacune, la gérante de l'équicerie sollicite une subvention de 1.200 €.
Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité d'une subvention de 1.200 € à l'épicerie de Pluherlin pour l'organisation de cinq tournées animées sur Rochefort-en-Terre pendant la saison 2021.
 - Nocturnes littéraires 2021 : demande de l'association d'une subvention de 2.500 € pour organiser les nocturnes littéraires le 21/07/2021, le nom des auteurs qui seront présents n'est pas précisé.
Décision du Conseil Municipal : complément d'information à solliciter, la décision est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
 - Suite au dossier fourni pour la prochaine visite du jury du CNVVF, il est proposé de créer un comité « embellissement » :
Décision du Conseil Municipal : création d'un comité « embellissement » dont la composition respectera la parité entre Elus et Habitants.
 - **Concernant le fleurissement**, question d'un conseiller municipal : afin de vérifier la rumeur actuelle, les géraniums vont-ils disparaître du fleurissement rochefortais? L'idée n'est pas de le supprimer car il a une valeur historique au niveau communal. Les préconisations sont plutôt d'embellir les abords et entrées de bourg, avec d'autres essences.
 - Demande d'intervention de Yann Jondot pour l'accessibilité – handicap : à prévoir
-

La séance est levée à 22h40.